

## CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE DES TIMBRES-POSTE PERSONNALISES

### ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions spécifiques précisent les modalités de vente des timbres-poste personnalisés et complètent les conditions générales de vente applicables aux prestations courrier-colis de l'OPT-NC. Elles sont consultables dans les agences OPT-NC et centres postaux ainsi que sur le site Internet Postalshop de l'OPT-NC ([www.postalshop.nc](http://www.postalshop.nc)). Une version papier des présentes conditions est remise ou envoyée aux clients qui en font la demande à un guichet de l'OPT-NC ou auprès du service clientèle par téléphone (1000 – numéro gratuit).

### ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

L'OPT-NC propose au client d'imprimer des timbres-poste personnalisés (TPP) composés d'un timbre-poste et d'une vignette accolée à chaque timbre. Les timbres-poste personnalisés sont vendus par planche de 10 timbres au client.

Sur la vignette est reproduite une photographie, image ou création que le client aura fournie sur fichier électronique. Le document doit être de qualité suffisante pour permettre la conception des timbres-poste personnalisés et sera conforme aux critères techniques suivants : fichier JPEG, TIF ou EPS – format 4/3 – mini 640 x 480 pixels. Le client garantit que le fichier électronique est exempt de tout virus.

### ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DES PARTIES

#### 3.1 Responsabilité du client

- Le client déclare et garantit le fait d'avoir acquis tout droit ou autorisation nécessaire à l'utilisation de la photographie, image ou création et notamment l'autorisation de tiers d'utiliser leur image ou celle de ceux qu'ils représentent légalement et/ou de rendre publique une information relevant du domaine de la vie privée et/ou d'exploiter tout élément protégé par un droit de propriété intellectuelle ou dérivé (droit d'auteur, marque, dessins et modèles, etc.). L'OPT-NC se réserve le droit de demander au client de présenter toute autorisation de tiers le cas échéant.
- Le client déclare et garantit que tout contenu visuel (photographie, image ou création) qu'il met à disposition/transmet/communique à l'OPT-NC est conforme à toute loi, réglementation et/ou usage applicables. Notamment, il s'engage à ne pas mettre à disposition de contenu :
  - o pouvant constituer une apologie de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre ;
  - o susceptible de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la protection des enfants et des adolescents, notamment par la fabrication, le transport et la diffusion de messages à caractère violent, pornographique ou pédophile ;
  - o contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
  - o à caractère menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, injurieux ;
  - o constituant un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme ;
  - o provoquant ou permettant la provocation à la discrimination, la haine ou la violence en raison des origines, du sexe, de l'état de santé, de l'appartenance politique ou syndicale ;
  - o portant atteinte à la vie privée ;
  - o comprenant, sans que cette liste soit limitative, des virus informatiques ou tout autre code ou programme, conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication ;
  - o encourageant à la commission de crimes, délits ou actes de terrorisme ;
  - o incitant à la consommation de substances interdites ;
  - o violant le secret des correspondances.

L'OPT-NC se réserve le droit discrétionnaire de refuser tout visuel qui pourrait enfreindre ces règles.

- Le client garantit l'OPT-NC de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans la photographie, image ou création ou dans son utilisation pour personnaliser le timbre-poste et/ou qui porterait atteinte aux droits des tiers. Il est responsable de la photographie, image ou création.
- Dans le cas où le timbre-poste personnalisé serait utilisé comme support publicitaire, le client est responsable de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations fournies sur ses produits ou services provenant d'une publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur ou d'une concurrence déloyale. Il est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité.

- Le client s'engage à prendre à sa charge exclusive toutes les conséquences pécuniaires et non pécuniaires pouvant résulter du non-respect de l'ensemble des conditions précédentes. Dans l'hypothèse où l'OPT-NC serait poursuivi par un tiers directement à ce titre, le client s'engage à l'indemniser intégralement et à hauteur du montant mis à sa charge et de ceux déboursés pour assurer la défense de ses droits.

#### 3.2 Responsabilité de l'OPT-NC

L'OPT-NC se réserve le droit de refuser, sans plus amples motifs, tout portrait de personnalité publique. D'une manière générale, toute personnalisation du timbre-poste qui présenterait un message politique, religieux, philosophique ou qui porterait atteinte aux bonnes mœurs sera refusé par l'OPT-NC.

L'OPT-NC ne peut être tenu pour responsable des variations de couleur ou de la qualité de la photographie, étant entendu que la qualité de l'image reproduite et réduite est fonction de la qualité de la photographie fournie par le client.

Compte tenu du format de la vignette, l'OPT-NC est expressément autorisé par l'auteur de la photographie à ne pas reproduire son nom sur la vignette. L'OPT-NC ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'impossibilité matérielle de reproduire le nom de l'auteur de la photographie sur la vignette.

### ARTICLE 4 : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

#### 4.1 Tarifs

Pour toute commande, les tarifs des timbres-poste personnalisés et des frais d'envoi sont fixés par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Compte tenu de la nature du produit qui est personnalisé, après l'enregistrement comptable de sa commande, le client ne pourra demander ni l'annulation, ni le remboursement de sa commande.

#### 4.2 Modalités de paiement

Le paiement est immédiatement exigible et s'effectue par carte bancaire des réseaux Visa et Eurocard/Mastercard.

Le délai de traitement de la commande des timbres-poste personnalisés est inférieur à dix (10) jours ouvrables après réception par l'OPT-NC du paiement, auquel s'ajoute le délai d'acheminement par courrier recommandé, par l'OPT-NC, qui varie en fonction de l'adresse de destination. Ce délai se décompte à partir de la réception du paiement et des documents par les services de l'OPT-NC.